

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
du 06 avril 2021 à 18h30

L'an deux mille vingt-et-un, le 06 avril à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de la Commune de Caudecoste dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DAILLEDOUZE, Maire.

La séance était à huis clos. Date de la convocation : 30 mars 2021.

Etaient présents les conseillers municipaux : Mmes Clémentine CIANNI-BONNIER, Marie GIANIN, Maryse LESPES, Évelyne LEVEQUE, Delphine MASSON, Sophie MIKULANIEC, Hélène MOLINIER, MM. Jérôme CAUNES, Mathieu CHAPELET, François DAILLEDOUZE, Cédric DELPECH, Gilbert GAILLOUSTE, Florent OUSTRIN et Damien ZAVA.

Excusé : M. Philippe VARANNE.

Le conseil a choisi pour secrétaire M. Florent OUSTRIN, Mme Laurence BONNET, secrétaire générale, a été nommée secrétaire auxiliaire.

M. le Maire vérifie que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Vote du Compte Administratif 2020

Fonctionnement :		Investissement :	
Dépenses :	575 046,26 €	Dépenses :	98 964,70 €
Recettes :	608 431,87 €	Recettes :	72 065,21 €
Excédent :	33 385,61 €	Déficit :	26 899,49 €
Reste à réaliser :		Dépenses :	8 879,10 €

M. Dailedouze, ordonnateur de la commune, ne peut prendre part au vote et se retire lors de l'approbation du Compte Administratif 2020. La présidence de la séance est confiée temporairement à Mme Maryse LESPES pour le vote du compte administratif.

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Examen et vote du compte de gestion

Monsieur le Maire vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes au Compte Administratif 2020.

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Affectation du résultat 2020 de la Commune

Résultat reporté en fonctionnement (002)	292 887,52 €
Résultat reporté en investissement (001)	32 706,11 €

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Commission communautaire « enfance-petite enfance, enfance-jeunesse »

Cette commission est une déclinaison de la « Commission Cohésion Sociale » qui ont été désignés par le conseil municipal.

Convention APL

Pour obtenir le prêt PALULOS pour la création de logement en R+1 dans le cadre du réaménagement de la mairie et de l'agence postale, il faut signer une convention avec la DDT. Cette dernière doit attendre la nomination du maître d'œuvre car plusieurs détails (notamment les surfaces de logements) sont à préciser.

**Transfert de propriété dans le cadre de la rétrocession des voies et espaces communs du lotissement
Domaine de Martinet**

Lors de la délibération prise en date du 26 septembre 2018, les parcelles contenant le bassin de rétention des eaux pluviales et la défense extérieure contre l'incendie n'ont pas été intégrées.

Par conséquent,

M. le Maire propose d'accepter la rétrocession dans le domaine public de la Commune des parcelles E 1420 (640 m²), E 1421 (571 m²), E 1426 (980 m²) et E 1471 (71 m²) sur lesquelles sont implantées le bassin de rétention du lotissement et la DECI du Domaine de Martinet.

Une servitude de passage sera consentie à l'Agglomération d'Agen dans le cadre de ses compétences « Eau et Assainissement ».

Enfin, pour acter le transfert de propriété des biens désignés ci-dessus, un acte administratif de cession doit être signé entre les cédants et la commune.

M. le Maire propose au conseil municipal de s'accorder sur le fait que le transfert de la propriété des biens désignés ci-dessus est effectué moyennant le prix d'UN EURO (1.00 €) par propriétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte la rétrocession dans le domaine public communal des espaces communs constitués :
 - Des parcelles E 1426 et E 1471 de la SARL LNS moyennant le prix d'UN EURO (1.00 €),
 - Des parcelles E 1420 et E 1421 appartenant à M. LE CALVEZ Jean-Bernard moyennant le prix d'UN EURO (1.00€).
- Accepte la constitution d'une servitude de passage au profit de l'Agglomération d'Agen, telle que détaillée ci-dessus ;
- Autorise M. François DAILLEDOUZE, Maire de Caudecoste, ou, à défaut, sa 1^{ère} adjointe, Mme Maryse LESPEL, à authentifier les actes administratifs de transfert de propriété des biens désignés ci-dessus, et tous documents s'y référant.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Parcelles F 275, F 304

La parcelle F275 d'une contenance de 22 m² au bourg est attenante à la parcelle F34 appartenant à la commune, en bordure du Brescou. La parcelle F304 est en bordure de la rue du 19 mars 1962 et de la route de Layrac. Si un véhicule se gare, il gêne la visibilité. Il est donc d'intérêt public de l'intégrer au domaine public pour y empêcher le stationnement. La propriétaire souhaite le céder à la commune.

Redevance occupation du domaine public par Orange

L'occupation du domaine public communal par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances. Par conséquent, il convient de fixer les tarifs annuels. Il est proposé d'adopter les tarifs applicables à 100 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de fixer pour l'année 2021 les tarifs annuels de la redevance pour occupation du domaine public communal due par les opérateurs de télécommunication respectivement comme suit :

Pour le domaine public routier :

- 41,29 € par kilomètre et par artère en souterrain,
- 55,05 € par kilomètre et par artère en aérien,
- d'inscrire annuellement cette recette au **compte 70323**.

de charger Monsieur le maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses :

- **Travaux :**
 - Place Rogale :
 - une tranchée sera faite pour la pose du prochain poste de transformation du réseau d'électricité situé à côté de l'école sur la route de Gimbrède (travaux prévus du 15 mai au 15 juin)
 - Du 15 juin au 15 juillet réfection du réseau pluvial et de la place Rogale
 - Il n'y aura pas de travaux lors de la 2^{ème} quinzaine de juillet,

- Pose du pose de transformation du réseau électrique définitif début août.
- A terme, suppression du dos d'âne avec passage clouté par un plateau surélevé avec zone 30 km/h, priorité aux poids lourds provenant de St-Sixte, marquage du passage piéton centré sur le plateau.
- Eclairage public à revoir (candélabres).
- Carrefour rue du stade et RD 129 : un compteur a révélé le passage de 480 véhicules par jour rue du stade et 3000 véhicules/jour RD 129. La pose d'un feu récompense est à l'étude. Cette compétence relevant des compétences de l'Agglomération d'Agen, les travaux seraient pris en charge par l'Agglomération d'Agen.
- Carrefour lotissement Beaujardin 2 et RD 129 : une étude est en cours pour la suppression de la double « entrée/sortie » par une simple « entrée/sortie ».

➤ **Ressources Humaines**

M. James Lebègue a été recruté par le biais du SPET (Service Public d'Emploi Temporaire) du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale pour 2 mois pour pourvoir au poste de responsable du service technique. La commune va l'embaucher directement sous contrat aidé (PEC).

➤ **Agglomération d'Agen**

Présentation du plan pluriannuel d'investissement dont le pont et le barreau de Camélat.

➤ **Ecole primaire**

L'école et l'ALSH sont fermés temporairement suite aux décisions de l'Etat d'appliquer de nouvelles mesures renforcées à compter du 06 avril 2021.

La séance est levée à 22h40.